

AMNESTY INTERNATIONAL ÉFAI
Index AI : ASA 23/26/98

DOCUMENT PUBLIC
Londres, 22 septembre 1998

ROYAUME DU CAMBODGE
Des manifestations sont réprimées
avec une brutalité excessive

« [Les responsables de l'application des lois] ne recourront intentionnellement à l'usage meurtrier d'armes à feu que si cela est absolument inévitable pour protéger des vies humaines. »
Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois

Alors que les ministres des Affaires étrangères d'un certain nombre de pays "Amis du Cambodge" sont réunis, cette semaine, à New York, Amnesty International appelle la communauté internationale à reconnaître que de graves atteintes aux droits humains sont commises au Cambodge, et notamment des homicides et des brutalités à l'encontre de manifestants pacifiques. Celle-ci doit inviter les autorités cambodgiennes à faire preuve de retenue et à lever les restrictions qui pèsent sur la liberté de mouvement de personnalités politiques et de religieux bouddhistes. Les gouvernements de la planète observent un mutisme quasi absolu sur les violations des droits fondamentaux commises ces dernières semaines, adoptant en cela la même attitude que lors des abus perpétrés avant les élections.

Amnesty International estime que la répression des manifestations organisées à Phnom Penh par l'opposition à partir du 7 septembre s'est effectuée en violation des normes internationales relatives aux droits humains auxquelles le Cambodge est partie, et qu'à cette occasion, les autorités cambodgiennes ont eu recours à des moyens excessivement brutaux. En réagissant aussi vigoureusement à des manifestations essentiellement pacifiques, les pouvoirs publics ont violé les droits des Cambodgiens et se sont rendus directement responsables de la mort ou de la souffrance d'un certain nombre de personnes. Parmi les victimes figurent notamment des religieux et des jeunes. L'Organisation sait en outre que le nombre d'arrestations est beaucoup plus élevé que ne veut bien l'admettre le gouvernement. Elle craint pour la sécurité des personnes interpellées, d'autant plus que, selon de nombreuses informations crédibles, des corps auraient été retrouvés à Phnom Penh et dans ses environs.

Ces dernières semaines, des milliers de sympathisants de l'opposition, issus des milieux les plus divers de la société cambodgienne (étudiants, ouvriers, religieux bouddhistes, etc.) sont descendus dans les rues de Phnom Penh pour dénoncer les irrégularités qui avaient, selon eux, entaché les élections du 26 juillet 1998. Des personnalités politiques des deux grands partis d'opposition, le Front uni national pour un Cambodge indépendant, neutre, pacifique et coopératif (FUNCINPEC) et le Parti de Sam Rainsy, ainsi que des représentants de plusieurs autres formations de moindre importance, ont appelé à des rassemblements et à des sit-in devant le bâtiment de l'Assemblée nationale. Le mouvement de contestation a débuté à la suite du refus de la Commission électorale nationale (CEN) – officiellement chargée de l'organisation des élections, de la collecte et de la proclamation des résultats, et de l'examen de toute réclamation concernant le processus électoral – de recevoir les plaintes formulées par l'opposition. Le 4 septembre, Amnesty International a condamné les meurtres racistes, par une foule en colère, de plusieurs personnes d'origine vietnamienne (certains parlent de cinq victimes), à Phnom Penh. Elle a estimé que les propos incendiaires tenus, lors des manifestations, par certains responsables politiques de l'opposition et par leurs partisans constituaient des actes d'incitation à la haine raciale, craignant que ces propos n'aient contribué aux violences meurtrières.

La dispersion brutale des manifestations a commencé dans la soirée du 7 septembre et s'est poursuivie jusqu'à ce que soit entendu, le 15 septembre, l'appel du dirigeant du FUNCINPEC, le prince Norodom Ranariddh, qui demandait à ses partisans de mettre un terme au mouvement de protestation, pour que le sang cesse de couler. Amnesty International constate avec une profonde inquiétude que le recours à une force excessive, par les autorités cambodgiennes, et en particulier par la gendarmerie (police militaire), a fait de nombreux blessés, dont des blessés graves, ainsi que plusieurs morts (aucun chiffre n'a pour l'instant été confirmé, mais certaines sources parlent d'une vingtaine de tués). L'Organisation craint également pour la sécurité de plusieurs dizaines de personnes interpellées par la police lors de la dispersion des manifestations. On est en effet sans nouvelles de la plupart d'entre elles et il est à craindre qu'elles n'aient "disparu".

Amnesty International a recueilli un certain nombre d'informations chiffrées concernant le bilan de la répression des manifestations. Elle sait notamment que plus d'une soixantaine de personnes ont dû être soignées à l'hôpital pour des blessures. Quatorze d'entre elles présentaient des blessures par balle. Six personnes au moins ont dû être traitées à la suite de lésions occasionnées par des matraques électrisées utilisées par la gendarmerie. Amnesty International note que l'immense

majorité des manifestations étaient non violentes et que la quasi totalité des participants ne portaient sur eux aucune arme. Les rares personnes ayant eu recours à la violence l'ont fait après qu'un partisan de l'opposition eut été tué par la police, le 7 septembre, et elles étaient armées de pierres et de bouteilles. L'emploi de munitions offensives pour disperser ces personnes, ainsi que la foule des manifestants pacifiques (parmi lesquels des religieux), constitue un cas de recours à une force excessive.

Les Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois insistent sur la nécessité pour les gouvernements et les autorités de police d'adopter et d'appliquer des réglementations sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois. Les dispositions générales prévoient notamment que la force et les armes à feu ne doivent être utilisées qu'en dernier recours, et que les responsables de l'application des lois doivent, en toutes circonstances :

- faire preuve de modération et agir de manière proportionnelle à la gravité de l'infraction,
- s'efforcer de ne causer que le minimum de dommages et d'atteintes à l'intégrité physique, et de respecter et de préserver la vie humaine,
- veiller à ce qu'une assistance et des secours médicaux soient fournis aussi rapidement que possible à toute personne blessée ou autrement affectée.

On peut également lire un peu plus loin dans ces dispositions générales :

« Aucune circonstance exceptionnelle, comme l'instabilité de la situation politique intérieure ou un état d'urgence, ne peut être invoquée pour justifier une dérogation à ces principes de base ».

Les événements qui ont accompagné les manifestations du mois de septembre sont relatés plus loin. Les informations proviennent de sources très diverses, dont beaucoup doivent rester anonymes pour des raisons de sécurité. Des recommandations à l'intention des autorités cambodgiennes et de la communauté internationale figurent à la fin de ce rapport.

Historique

À la suite des élections organisées en 1993 par les Nations unies, un gouvernement de coalition a été mis en place au Cambodge. Les deux principales composantes de cette coalition étaient le FUNCINPEC du prince Norodom Ranariddh, qui avait remporté les élections, et le Parti du peuple cambodgien (PPC) de Hun Sen, qui était arrivé en deuxième position. Aux termes d'un compromis malaisé, qui n'allait pas tarder à donner des signes d'essoufflement, le pouvoir se retrouvait divisé entre un premier Premier ministre, Norodom Ranariddh, et un second Premier Ministre, Hun Sen. Les forces armées et la police étaient quant à elles divisées selon le clivage des partis. L'efficace ministre des Finances, Sam Rainsy, issu des rangs du FUNCINPEC, allait rapidement être remercié, avant d'être expulsé de son propre parti et de l'Assemblée nationale. Sam Rainsy a formé un nouveau parti d'opposition, le Parti de la nation khmère, rebaptisé par la suite Parti de Sam Rainsy. Tout au long de l'année 1996, la situation au Cambodge en matière de droits humains s'est détériorée¹. Le 30 mars 1997, Sam Rainsy et une bonne centaine de ses partisans ont manifesté pacifiquement devant l'Assemblée nationale. Le rassemblement avait été autorisé et les

1. *Plusieurs rapports consacrés à la situation des droits humains pendant cette période ont été publiés par Amnesty International, dont Royaume du Cambodge. La situation des droits de l'homme sous le nouveau gouvernement (index AI : ASA 23/02/95), paru le 14 mars 1995, et Royaume du Cambodge. La situation des droits de l'homme se dégrade (index AI : ASA 23/02/96), paru en mai 1996.*

manifestants entendaient dénoncer les carences du système judiciaire. Quatre grenades ont été jetées en direction des manifestants, tuant 16 personnes et faisant plus de cent blessés².

Les tensions se sont aggravées dans tout le pays au cours des mois qui ont suivi, le PPC et le FUNCINPEC cherchant à attirer dans leurs rangs respectifs les Khmers rouges en rupture de ban, dans l'espoir de s'assurer la base la plus large possible avant les élections prévues pour la fin de l'année. Pendant le week-end des 5 et 6 juillet 1997, les forces fidèles au second Premier ministre Hun Sen ont lancé une série d'attaques violentes et soutenues contre les forces loyales à Norodom Ranariddh, à Phnom Penh et dans sa région. Les forces loyales à Norodom Ranariddh ont été rapidement débordées. Des centaines d'arrestations ont eu lieu au lendemain des affrontements. De nombreux membres du FUNCINPEC, en particulier exerçant des fonctions de commandement dans l'armée, ont été exécutés de manière extrajudiciaire. Des centaines de personnalités politiques et de sympathisants politiques fidèles à Norodom Ranariddh, à Sam Rainsy ou encore à Son Sann, figure historique de la politique cambodgienne, ont pris le chemin de l'exil. Des milliers d'autres Cambodgiens se sont réfugiés en Thaïlande, pour échapper aux combats.

Norodom Ranariddh et ses collaborateurs les plus proches ont été jugés et condamnés par contumace en mars 1998, par le tribunal militaire cambodgien. La procédure appliquée était en contravention flagrante avec les normes d'équité. Tous les prévenus ont été reconnus coupables et condamnés, y compris le général Chao Sambath, qui avait été exécuté de manière extrajudiciaire en juillet 1997.

2. Voir *Cambodge. Attentat à la grenade lors d'une manifestation pacifique* (index AI : ASA 23/05/97), paru le 31 mars 1997, et *Royaume du Cambodge. Les victimes de l'attentat à la grenade du 30 mars : mise à jour* (index AI : ASA 23/09/97), paru en avril 1997.

Un plan de paix japonais, connu sous le nom d'“initiative en quatre volets”, a été approuvé par le groupe international des “Amis du Cambodge” en février 1998³. Ce plan visait à permettre au Cambodge d'évoluer vers une normalisation de la vie politique, en négociant les conditions d'un retour au pays de Norodom Ranariddh et des autres personnalités politiques en exil, dans la perspective de leur participation aux élections de juillet 1998. Amnesty International s'était inquiétée à l'époque de l'absence d'une dimension “droits humains” dans cette “initiative en quatre volets”. Le climat en matière de droits fondamentaux pendant et après les élections de juillet ne fait que confirmer le bien-fondé de ces craintes. Aucune enquête officielle sérieuse n'a été menée sur les exécutions extrajudiciaires qui ont été perpétrées lors du coup d'État du 5 juillet 1997 et dans les jours qui ont suivi. Personne n'a été traduit en justice pour l'attentat à la grenade du 30 mars 1997. Les forces de sécurité continuent de tuer des gens dans les rues de la capitale. Les forces armées et la police cambodgiennes, qui sont contrôlées par le PPC, opèrent dans un climat d'impunité institutionnalisée.

Les élections de juillet 1998

3. “Les amis du Cambodge” est le nom d'un regroupement informel de pays que l'avenir du Cambodge préoccupe. On y trouve notamment les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, le Japon et les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

Les opposants politiques qui avaient dû quitter le Cambodge après le coup d'État de juillet 1997 sont rentrés dans leur pays pour participer aux élections de juillet 1998, après que le gouvernement de Phnom Penh eut donné des assurances aux Nations unies quant à leur sécurité. Une équipe d'observateurs de l'ONU a été mise en place. Ses membres étaient à la disposition des personnalités politiques rentrées d'exil, pour les accompagner dans leurs déplacements à travers le pays. Ils étaient également chargés de signaler les problèmes éventuellement rencontrés à une commission spéciale créée par les autorités cambodgiennes. Comparée aux douze mois qui avaient précédé, la campagne a été relativement calme. Elle a toutefois été marquée par un certain nombre d'homicides et d'attentats politiques, ainsi que par des difficultés d'accès aux médias électroniques pour l'opposition. Au moment du scrutin, Amnesty International s'est inquiétée de la volonté apparente de la communauté internationale de minimiser le niveau de violence et de fermer les yeux sur l'impact des violations des droits humains sur la liberté d'association et d'expression⁴. Dans les jours qui ont suivi la consultation, alors que les premiers résultats laissaient apparaître une victoire du PPC, l'inquiétude de l'Organisation s'est intensifiée devant l'afflux vers la capitale de très nombreux militants du FUNCINPEC et du Parti de Sam Rainsy, qui fuyaient la province pour chercher refuge au siège de leurs partis respectifs. Amnesty International a demandé aux forces de sécurité gouvernementales d'envoyer à toutes les unités des ordres, avec effet immédiat, pour qu'elles cessent toute manœuvre de harcèlement ou d'intimidation à l'encontre des militants de l'opposition. Elle a également appelé la communauté internationale à regarder en face la réalité de la situation au Cambodge et à s'exprimer pour protéger les personnes vulnérables⁵. Tandis que le Groupe mixte d'observateurs internationaux exprimait sa satisfaction concernant le processus électoral moins de quarante-huit heures après la fermeture des bureaux de vote (et bien avant la fin du dépouillement), plusieurs personnalités de l'opposition clamaient leur désaccord avec la procédure électorale et se mettaient en devoir de recenser les cas où, selon elles, des irrégularités électorales s'étaient produites, avec l'intention de les soumettre ensuite à la CEN.

L'attentat commis devant le ministère de l'Intérieur

Le 20 août 1998, après des semaines de contestation des élections par l'opposition, qui dénonçait les irrégularités commises, selon elle, notamment lors du dépouillement, Sam Rainsy a annoncé son intention d'aller passer la nuit devant le siège de la CEN, situé dans l'enceinte du ministère de l'Intérieur et où avaient été rassemblés tous les bulletins de vote. Vers 22 h 30, Sam Rainsy s'est adressé à des journalistes, devant l'enceinte du ministère, avant de regagner sa station, devant la CEN. À 23 heures, une grenade a été lancée et plusieurs coups de feu tirés tout près de l'endroit où se trouvait un peu plus tôt l'opposant. Un Cambodgien, qui travaillait comme chauffeur pour l'agence de presse japonaise Kyodo, a trouvé la mort dans cet attentat. Sam Rainsy et ceux de ses partisans qui l'accompagnaient dans l'enceinte du ministère ont été arrêtés sous la menace d'armes à feu. Ils ont été interrogés pendant plusieurs heures sur l'attentat qui venait de se produire. Le lendemain, un porte-parole du ministère de l'Intérieur a indiqué que ce dernier avait l'intention

4. Voir le Bulletin d'informations 142/98 d'Amnesty International intitulé *Cambodge. L'État de droit ignoré à la veille des élections* (index AI : ASA 23/14/98), en date du 24 juillet 1998.

5. Voir le Bulletin d'informations 147/98 d'Amnesty International intitulé *Cambodge. La contestation des résultats électoraux s'accompagne d'une dégradation de la situation des droits humains* (index AI : ASA 23/20/98), en date du 31 juillet 1998.

d'engager des poursuites contre Sam Rainsy. Aucune inculpation concernant cette affaire n'a pour l'instant été prononcée.

Le début du sit-in

Le ministère de l'Intérieur a refusé d'autoriser un défilé et un rassemblement que plusieurs partis d'opposition souhaitaient organiser le dimanche 23 août. Finalement, à l'issue de négociations menées tard dans la nuit, un compromis a été trouvé et un rassemblement a eu lieu au stade olympique de Phnom Penh. Quelque 10 000 personnes y ont pris part.

Le sit-in à l'Assemblée nationale a débuté le 24 août 1998. Des centaines, puis des milliers de personnes se sont rassemblées dans le parc situé en face du bâtiment de l'Assemblée nationale, sur les lieux mêmes de l'attentat à la grenade du 30 mars 1997. Elles ont écouté les discours prononcés par divers dirigeants de l'opposition, qui ont indiqué que la manifestation se poursuivrait tant que les revendications de l'opposition n'auraient pas été satisfaites. L'opposition demandait notamment que les plaintes qu'elle avait formulées soient examinées par la CEN, et que l'on revienne au système d'attribution des sièges à l'Assemblée nationale initialement retenu par la Commission (alors que le système appliqué avait été adopté de façon informelle fin mai par la même Commission). Les organisateurs de la manifestation ont demandé l'autorisation officielle du gouverneur de Phnom Penh, qui est lui-même un membre influent du FUNCINPEC. L'autorisation a été accordée, mais les organisateurs ont été avertis que la municipalité de Phnom Penh ne pouvait pas garantir la sécurité des manifestants. Une telle garantie ne pouvait venir que du ministère de l'Intérieur ou du plus haut niveau du gouvernement.

Au fil des jours, le nombre de participants au sit-in a fluctué entre quelques centaines et plus de dix mille, l'affluence étant particulièrement forte en fin de journée, moment généralement choisi par Sam Rainsy pour s'adresser à la foule. Pendant la journée, ceux qui le souhaitaient pouvaient prendre le micro à tout moment pour exprimer leur opinion. De nombreuses interventions, prononcées sur un ton incendiaire, avaient une connotation raciste, accusant le PPC d'être soutenu par le gouvernement vietnamien. Les personnalités politiques présentes n'ont pas cherché à combattre ces actes d'incitation à la haine raciale. Certaines ont même eu tendance à jeter de l'huile sur le feu. Le 30 août, le monument à l'Amitié vietnamo-cambodgienne, qui se trouve dans le parc où avait lieu le sit-in, a été saccagé par des manifestants. Un dirigeant de l'opposition est intervenu pour mettre fin au vandalisme (Phnom Penh Post, volume 7, n° 19, édition du 4-17 septembre 1998).

Pendant la première semaine de septembre, plusieurs centaines de personnes ont été empoisonnées, au Cambodge, par de l'alcool de riz contaminé. Plusieurs dizaines d'entre elles sont mortes. Ces décès ont suscité un vent de panique. Des rumeurs ont commencé à circuler dans la capitale, selon lesquelles l'alcool aurait été délibérément empoisonné. Des commerçants d'origine vietnamienne ont été accusés, sans la moindre preuve, d'être responsables de cette tragédie. Cinq personnes ont été lynchées par la foule. Amnesty International a condamné ces violences et a appelé les opposants politiques à s'abstenir de toute déclaration potentiellement incendiaire et à exhorter leurs partisans à ne pas commettre d'actes de violence.

Le 1er septembre 1998, le PPC a été officiellement déclaré vainqueur des élections du 26 juillet par la CEN. Le Conseil constitutionnel – la plus haute instance juridique du Cambodge, généralement considérée comme favorable au PPC – avait auparavant rejeté toutes les plaintes formulées par l'opposition (Associated Press, 1^{er} septembre 1998). L'opposition a menacé de boycotter la séance d'ouverture de l'Assemblée nationale, prévue le 24 septembre, si ses revendications n'étaient pas prises en compte. Les efforts déployés à Siem Reap, du 5 au 7 septembre, par le chef de l'État, le roi Norodom Sihanouk, pour rapprocher les parties et les amener à un accord n'ont pas abouti.

Attentat à la grenade contre le domicile de Hun Sen à Phnom Penh

Le lundi 7 septembre, dans la matinée, deux grenades ont explosé dans le jardin du domicile de Hun Sen à Phnom Penh. Le second Premier ministre y séjourne rarement et les explosions n'ont pas fait de victimes. Hun Sen était à Siem Reap au moment de l'attentat. De retour à Phnom Penh, il a annoncé qu'aucun dirigeant de l'opposition n'était autorisé à quitter le Cambodge. Il a également appelé à l'arrestation de Sam Rainsy (Reuters, 7 septembre 1998). Amnesty International a demandé qu'une enquête approfondie soit menée sur l'attentat, tout en indiquant que celui-ci ne devait pas servir de prétexte à la répression des dissidents non violents. Le même jour, à 14 heures, Sam Rainsy s'est réfugié dans les locaux du bureau du représentant spécial (de l'ONU) sur la situation des droits de l'homme au Cambodge, situés dans un grand hôtel de Phnom Penh.

Avertis des démêlés de Sam Rainsy, plusieurs centaines de ses partisans se sont rassemblés devant l'hôtel. En fin d'après-midi, des policiers sont arrivés à bord de plusieurs camions pour disperser les manifestants. À 19 h 30, ils ont commencé à tirer avec des balles offensives au-dessus des manifestants. Selon des témoins, plusieurs centaines de salves auraient été tirées. Certains des manifestants auraient riposté par des jets de pierres. Un manifestant a été atteint d'une balle dans la tête. Le décès a été constaté par le personnel médical d'un hôpital voisin. Plusieurs autres personnes, dont un adolescent et une jeune femme, ont dû être soignées pour des lésions occasionnées par des brutalités ou des balles. Selon certaines informations, un religieux bouddhiste aurait été battu à mort par la police. Amnesty International n'a toutefois pas obtenu confirmation de ce décès par des sources indépendantes. La radio gouvernementale a diffusé plusieurs messages, appelant les manifestants installés devant l'Assemblée nationale à se disperser avant minuit s'ils voulaient éviter l'intervention de la police. Les manifestants n'ont pas obéi à ces avertissements, mais rien n'a été fait pour les déloger cette nuit-là.

Des étudiants et des collégiens ont entamé un sit-in au ministère de l'Information, où ils ont été rejoints par des religieux et d'autres personnes. Vers 23 h 30, la police a tiré au-dessus des manifestants. Aucune victime n'a été signalée.

Les violences à l'encontre de manifestants

Le mardi 8 septembre, en début d'après-midi, la police, armée de fusils d'assaut AK-47 et de matraques à décharge électrique paralysante, a entrepris de déloger les manifestants rassemblés devant l'Assemblée nationale. En quelques minutes, cédant devant l'intervention des forces de sécurité, des centaines de personnes ont pris la fuite. Parmi les manifestants frappés par les policiers figuraient des femmes. Le campement de fortune des manifestants a été aspergé d'eau sale depuis plusieurs directions. Ces actes constituaient des atteintes flagrantes aux Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois, qui définissent très précisément les moyens susceptibles d'être employés pour disperser des manifestants⁶. Les manifestants, jusqu'alors non violents, se sont mis à jeter des

6. Ces Principes disposent notamment :

« **12.** Comme chacun a le droit de participer à des réunions licites et pacifiques, conformément aux principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, les pouvoirs publics et les services et agents responsables de l'application des lois doivent reconnaître que la force et les armes à feu ne peuvent être employées que conformément aux principes 13 et 14.

« **13.** Les responsables de l'application des lois doivent s'efforcer de disperser les rassemblements illégaux mais non violents sans recourir à la force et, lorsque cela n'est pas

pierres et des bouteilles contre la police, tout en battant en retraite. Plusieurs centaines de salves de balles offensives ont été tirées par la police au cours de l'intervention.

Au même moment, plusieurs centaines de religieux bouddhistes entamaient une marche vers l'une des principales artères de la ville, de toute évidence pour protester contre la mort d'un moine qui, selon certaines informations, avait été tué la veille par la police. Le cortège s'est heurté à un important déploiement de forces de sécurité et nombre des participants ont été frappés et brutalisés à l'aide de matraques électrisées utilisées par la gendarmerie. Cette même gendarmerie s'est également rendue dans les pagodes de la capitale, tirant des coups de feu en l'air à l'intérieur de l'enceinte de plusieurs d'entre elles.

La violence s'est poursuivie le mercredi 9 septembre, la gendarmerie ouvrant le feu et se livrant à des brutalités sur des manifestants (parmi lesquels des religieux bouddhistes), qui s'étaient rassemblés devant l'ambassade des États-Unis, près du centre-ville. Plusieurs religieux et un certain nombre de laïcs ont été blessés. Selon des témoins, il y aurait eu au moins six arrestations, et l'une au moins des personnes interpellées saignait et nécessitait des soins médicaux. La police et la gendarmerie, puissamment armées, ont poursuivi leur tournée des pagodes de la capitale. Des porte-parole du gouvernement ont dénoncé la participation de religieux aux manifestations, considérant qu'ils n'avaient pas à faire de politique, bien que les religieux bouddhistes soient éligibles, aux termes de la loi cambodgienne. Dans un communiqué daté du 9 septembre et lu sur les ondes de la Voix nationale du Cambodge, le ministère de l'Intérieur démentait les informations selon lesquelles des religieux auraient été tués ou blessés, et affirmait que les autorités avaient dispersé les manifestants sans violence (La Voix nationale du Cambodge, programme en langue cambodgienne, 13 H GMT, 9 septembre 1998 ; informations reprises dans le Résumé des émissions mondiales de la BBC). Amnesty International a pourtant recueilli des éléments substantiels, confirmés par de nombreux témoignages directs, qui tendent à invalider ce communiqué. Notre organisation sait par exemple qu'au moins huit religieux ont dû recevoir des soins le 8 septembre, après avoir été victimes de brutalités policières près du ministère de l'Information. Ces religieux, qui venaient de plusieurs pagodes de Phnom Penh, avaient été frappés à coups de bâton, de matraque classique et de matraque électrisée. Plusieurs d'entre eux avaient été frappés à la tête.

possible, limiter l'emploi de la force au minimum nécessaire.

« 14. Les responsables de l'application des lois ne peuvent utiliser des armes à feu pour disperser les rassemblements violents que s'il n'est pas possible d'avoir recours à des moyens moins dangereux, et seulement dans les limites du minimum nécessaire. Les responsables de l'application des lois ne doivent pas utiliser d'armes à feu en pareils cas, sauf dans les conditions stipulées dans le principe 9. »

Le principe 9 dispose quant à lui :

« Les responsables de l'application des lois ne doivent pas faire usage d'armes à feu contre des personnes, sauf en cas de légitime défense ou pour défendre des tiers contre une menace imminente de mort ou de blessure grave, ou pour prévenir une infraction particulièrement grave mettant sérieusement en danger des vies humaines, ou pour procéder à l'arrestation d'une personne présentant un tel risque et résistant à leur autorité, ou l'empêcher de s'échapper, et seulement lorsque des mesures moins extrêmes sont insuffisantes pour atteindre ces objectifs. Quoiqu'il en soit, ils ne recourront intentionnellement à l'usage meurtrier d'armes à feu que si cela est absolument inévitable pour protéger des vies humaines. »

Des témoins ont affirmé avoir vu des religieux essayer des coups de feu, le 9 septembre, devant l'ambassade des États-Unis. Amnesty International a été informée du cas de deux religieux blessés par balle ce jour-là, dont un grièvement. Elle a également reçu des informations crédibles, selon lesquelles deux autres religieux auraient été tués par balle ce jour-là, devant l'ambassade américaine. On ignore ce que sont devenus les corps des victimes. Des témoins ont toutefois affirmé à des membres du personnel du bureau cambodgien du Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme avoir vu les dépouilles de deux religieux bouddhistes⁷. De plus, la police a investi plusieurs pagodes de la capitale, a tiré en l'air des balles offensives et a brutalisé un certain nombre de personnes dans le voisinage. Des jeunes gens qui se trouvaient à l'intérieur ont été roués de coups.

La violence continue

Pendant les cinq jours suivants, de violents affrontements ont continué de se produire dans les rues de Phnom Penh. Un témoin a raconté à Amnesty International que des groupes de policiers et de gendarmes patrouillaient dans les rues et dispersaient violemment tout rassemblement de plus de cinq ou six personnes. Le 10 septembre, les corps de deux hommes ont été exhumés près de Phnom Penh par le bureau cambodgien du Haut Commissariat aux droits de l'homme. Ils présentaient tous les deux des blessures multiples par balle, ainsi que des signes de torture. Les autorités ont affirmé, en dépit de la nature des lésions relevées (blessures multiples par balle à la tête) et malgré le fait que les victimes avaient été retrouvées en sous-vêtements, qu'il s'agissait de deux voleurs qui avaient tenté de s'enfuir (informations provenant de sources confidentielles et d'un article du Cambodia Daily du 11 septembre 1998).

Le 10 septembre, des étudiants qui manifestaient près de l'ambassade des États-Unis ont été pris pour cible par la police, qui a ouvert le feu sur eux. L'un d'eux a été grièvement blessé. Plusieurs autres, victimes de brutalités, ont été légèrement blessés. Les événements se sont rapidement organisés selon un scénario à répétition : les manifestants se rassemblaient quelque part, étaient dispersés par la police, pour se regrouper un peu plus tard dans un autre quartier de la ville. Des groupes d'hommes en civil, armés, entre autres, d'armes à feu et de gourdins cloutés, s'en sont pris aux manifestants. Ces groupes jouissaient apparemment de la protection des autorités, car la police n'a rien fait pour mettre un terme à leurs activités. De plus, des témoins ont dit à Amnesty International qu'ils étaient bien organisés et qu'ils communiquaient par radio portable.

La manifestation de soutien au gouvernement

Le dimanche 13 septembre a eu lieu à Phnom Penh une manifestation favorable au gouvernement. Elle rassemblait quelque 10 000 participants, dont la plupart avaient été, selon certaines informations, amenés en camion depuis les environs de la capitale (Reuters, 13 septembre 1998). Pendant la manifestation, les rues de Phnom Penh étaient calmes. Elles avaient été désertées par la quasi-totalité de ceux qui ne participaient pas au défilé. Dans l'après-midi, toutefois, des milliers de partisans de l'opposition sont de nouveau descendus dans la rue, bien que le rassemblement officiel initialement prévu par l'opposition eût été annulé par crainte d'une nouvelle effusion de sang.

Le calme revient dans la rue

7. Déclaration de Thomas Hammarberg, représentant spécial (de l'ONU) sur la situation des droits de l'homme au Cambodge, le 16 septembre 1998.

Le 15 septembre 1998, la violence a cessé dans la rue, les partisans de l'opposition ayant entendu l'appel lancé par Norodom Ranariddh, soutenu par Sam Rainsy, qui leur demandait d'interrompre les manifestations dans l'attente d'une solution politique. Le 16 septembre, Norodom Ranariddh a rencontré son père, le roi Sihanouk, à Siem Reap, et a accepté que les élus du FUNCINPEC ne boycottent pas la séance d'ouverture de l'Assemblée nationale. Le lendemain, Sam Rainsy a quitté les locaux de l'ONU où il avait trouvé refuge, pour se rendre à son tour à Siem Reap et y rencontrer le roi. Son parti a lui aussi accepté d'assister à la séance d'ouverture de l'Assemblée nationale. À l'issue de sa rencontre avec le chef de l'État, Sam Rainsy a regagné son domicile de Phnom Penh, et non les locaux de l'ONU.

Arrestations et “disparitions”

Du 7 au 15 septembre, des témoins ont dit avoir assisté à des dizaines d'arrestations. Amnesty International a en outre reçu les noms de personnes signalées manquantes par leurs familles, mais on ignore toujours ce qu'elles sont devenues. L'Organisation ne publie pas les noms de ces personnes, afin de protéger leurs proches qui nous ont fourni ces informations.

Un témoin oculaire a fait le récit de plusieurs arrestations survenues le 14 septembre, dont l'une impliquait un groupe de quatre personnes, parmi lesquelles l'une avait été rouée de coups et nécessitait des soins médicaux de toute urgence. Au moins 16 personnes (mais leur nombre pourrait, selon certaines sources, s'élever à 22), ont été interpellées ce jour-là et conduites au commissariat de Tuol Kork. Les organismes de défense des droits humains n'ont pas été autorisés à voir les détenus. Pendant les manifestations, des témoins ont fait état de plusieurs dizaines d'arrestations. Les autorités n'en ont cependant reconnu que 22. Elles affirment en outre que la plupart des personnes interpellées ont été remises en liberté. Amnesty International craint fort que certains des manifestants arrêtés n'aient été tués. L'Organisation a reçu des informations selon lesquelles jusqu'à 20 corps auraient été retrouvés dans la région de Phnom Penh au cours des quinze derniers jours. Elle craint que certaines de ces personnes décédées, sinon toutes, n'aient été victimes d'exécutions extrajudiciaires commises par la police.

Les membres des organismes de défense des droits humains, y compris le personnel du bureau cambodgien du Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, font l'objet de menaces, et les autorités les accusent d'avoir été parmi les meneurs des manifestations. Les défenseurs des droits humains, qui s'acquittent tout simplement de leur tâche légitime, qui est de voir si les droits fondamentaux à la liberté d'expression, d'association et de réunion sont bien respectés, sont eux-mêmes en butte aux critiques du gouvernement, ainsi qu'à des menaces de mort plus ou moins voilées. Amnesty International déplore cette évolution et appelle les autorités à ordonner qu'il soit immédiatement mis fin à de telles menaces et accusations.

Dans une déclaration en date du 16 septembre 1998, le représentant spécial (de l'ONU) sur la situation des droits de l'homme au Cambodge, Thomas Hammarberg a exprimé sa profonde préoccupation devant le « nombre croissant des arrestations, des disparitions et des corps retrouvés à Phnom Penh depuis la répression engagée le 7 septembre par le gouvernement contre les manifestants de l'opposition ».

Amnesty International se fait l'écho des préoccupations du représentant spécial et appelle les pouvoirs publics cambodgiens à publier la liste complète des personnes arrêtées depuis le 7 septembre, avec leur lieu de détention et, le cas échéant, les charges pesant contre elles. Il est absolument essentiel qu'une transparence totale soit respectée en ce domaine. Des familles ont signalé que des personnes avaient disparu ; pourtant, les autorités ne reconnaissent que 22 arrestations, et ce malgré les témoignages laissant entendre que des dizaines d'interpellations ont eu lieu au cours des quinze derniers jours. Les rumeurs qui circulent en ville, et qui font état de meurtres et de “disparitions”, ne peuvent que s'amplifier si les autorités compétentes se refusent à toute coopération.

Les morts et les blessés

Selon les informations reçues par Amnesty International, deux personnes au moins auraient été tuées pendant les manifestations. Il y aurait eu, en outre, un grand nombre de blessés. Des dizaines de personnes sont portées disparues et, si l'on en croit les informations, nombreuses et crédibles, faisant état de corps retrouvés à Phnom Penh et dans les environs, on peut craindre que beaucoup n'aient été tuées dans le cadre de la répression. Au moins 60 personnes ont dû être soignées à l'hôpital pour des lésions diverses. Quatorze ont été traitées pour des blessures par balle. Des religieux bouddhistes figuraient parmi les personnes soignées pour des blessures par balle et des lésions occasionnées par des décharges électriques ou d'autres brutalités. Amnesty International

préfère s'abstenir de publier les détails des blessures infligées à ces personnes, afin de ne pas exposer davantage ces dernières. L'Organisation appelle les autorités cambodgiennes à faire en sorte que toutes les personnes détenues et nécessitant des soins médicaux puissent voir sans délai un médecin.

L'interdiction de voyager

L'interdiction de voyager, faite le 7 septembre aux personnalités politiques de l'opposition par Hun Sen, est apparemment appliquée, si l'on en juge par ce qui est arrivé le 10 septembre à Kem Sokha, président de la Commission parlementaire des droits humains et de l'enregistrement des plaintes de l'actuelle législature. Kem Sokha s'apprêtait à prendre un avion à l'aéroport de Pochentong, lorsqu'il en a été empêché par des policiers. Agissant sur « des ordres venus d'en haut », les policiers ont signifié au parlementaire qu'ils ne pouvaient pas l'autoriser à quitter le pays. Le 16 septembre, la radio nationale cambodgienne a cité un porte-parole du Conseil des ministres, selon qui « l'interdiction de voyager n'a pas été appliquée à tous les parlementaires, mais seulement à ceux qui ont commis des infractions pénales »⁸. Aucune de ces personnes n'a fait l'objet d'une quelconque inculpation ; or, on les empêche d'exercer leur droit constitutionnel de voyager. L'interdiction de voyager imposée aux parlementaires de l'opposition n'a pas été officiellement levée, bien que Norodom Ranariddh ait été autorisé à se rendre en avion à Bangkok (Thaïlande), le 18 septembre.

Des religieux ont également été empêchés de quitter leurs pagodes, ce qui les met, de fait, dans l'impossibilité d'aller demander les aumônes qui leur permettent de se nourrir. Le roi a lancé un appel pour que ces restrictions soient levées.

Recommandations

Aux autorités cambodgiennes

Amnesty International appelle les autorités cambodgiennes à :

- Rendre publics les noms de toutes les personnes arrêtées depuis le 7 septembre 1998, ainsi que leur lieu de détention et, le cas échéant, les charges pesant contre elles.
- Veiller à ce que tous les détenus aient accès à leur famille, à leur avocat et à un personnel médical.
- Veiller à ce que leur traitement en détention soit conforme aux normes internationales de l'ONU concernant le traitement des prisonniers.
- Rendre publique la liste de toutes les personnes ayant été arrêtées et ayant depuis été remises en liberté, afin d'éviter toute confusion concernant d'éventuelles "disparitions".
- Ouvrir des enquêtes à propos des nombreux corps retrouvés à Phnom Penh et dans sa région depuis le 7 septembre.
- Veiller à ce que les responsables soient traduits en justice, y compris lorsqu'ils appartiennent à l'armée ou à la police.
- Donner l'ordre que soit mis fin sans délai aux menaces dont font l'objet les défenseurs des droits humains, tant cambodgiens qu'étrangers.
- Veiller à ce que soit respecté le droit à la liberté de déplacement de tous les Cambodgiens, y compris des élus et des religieux bouddhistes.

8. "Phnom Penh imposes travel ban on 68 Mps" [Phnom Penh impose une interdiction de voyager à 68 parlementaires] –, information de la Voix nationale du Cambodge, 05 H GMT, 16 septembre 1998, reprise dans le Summary of World Broadcasts de la BBC.

- Donner l'ordre à toutes les unités de la police et de l'armée de renoncer à recourir à la violence pour disperser des manifestations pacifiques.
- Mettre un terme aux manœuvres de harcèlement et d'intimidation dont font l'objet les religieux et les laïcs bouddhistes dans les temples de la région de Phnom Penh.

À l'opposition cambodgienne

Amnesty International appelle l'opposition cambodgienne à :

- Renoncer à toute rhétorique incendiaire à connotation raciste dans les discours et sur les banderoles.

À la communauté internationale

- Les “Amis du Cambodge” qui se réunissent le 22 septembre à New York doivent condamner la violence contre les manifestants de l'opposition, et signifier clairement aux autorités cambodgiennes que de tels actes sont inacceptables.
- La communauté internationale doit prolonger le mandat de la mission d'observation des Nations unies pour les personnalités politiques de retour, afin de restaurer la confiance parmi ces derniers en cette période difficile.
- La communauté internationale doit veiller à accorder des moyens financiers et un soutien appropriés aux activités du bureau cambodgien du Haut Commissariat aux droits de l'homme et du représentant spécial (de l'ONU) sur la situation des droits de l'homme au Cambodge, Thomas Hammarberg.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre Kingdom of Cambodia: Demonstrations Crushed with Excessive Use of Force. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - novembre 1998.

Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :